

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

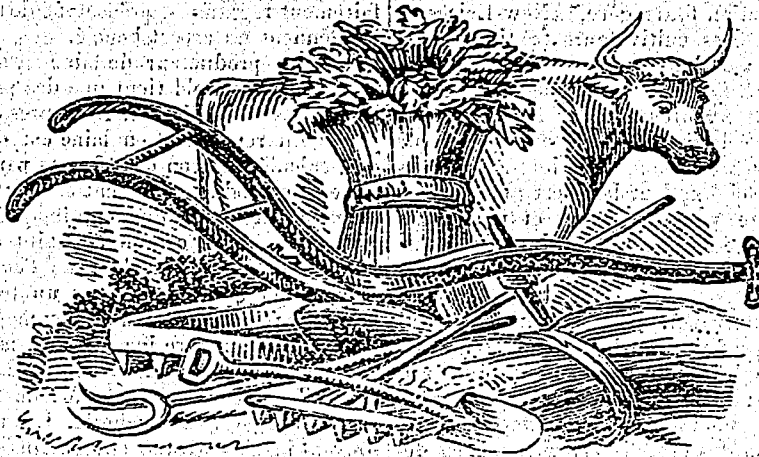
ABONNEMENT :

\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.



ANNONCES :

Le insertion, 10 cts. la ligne
2e " etc. 3 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emprunons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Editeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

A nos abonnés retardataires

Malgré l'appel que nous faisons à nos abonnés retardataires, depuis six semaines, bien peu, y ont répondu; c'est à peine si nous avons reçu quelques piastres. Nous ne sommes cependant pas tenté de suivre l'exemple d'un de nos confrères qui demande comme étrennes du jour-de-l'an ce qui lui est si légitimement dû pour abonnements.

Nous informons nos abonnés retardataires, qu'ayant à nous occuper personnellement du travail typographique dans notre atelier, nous n'avons pas actuellement le loisir d'adresser des comptes à chacun, et nous n'avons pas non plus les moyens d'employer un collecteur pour en percevoir le paiement. Pendant cette dernière semaine de 1870, nous les prions de faire une revue consciencieuse de leurs abonnements aux journaux, et de se poser la question suivante :



Ai-je payé mon abonnement A LA

GAZETTE DES CAMPAGNES ?

Le reçu que chaque abonné doit avoir en main en rendra témoignage.

CAUSERIE AGRICOLE

Des bêtes à laine

(Suite)

Race de Cotswold.—On élève, sur les collines du Cotswold 3500 béliers purs par année; et, en 1861, suivant M. A. Sanson, la moyenne du prix des béliers vendus a été de 40 louis sterling, près de \$180 de notre monnaie.

Les principaux éleveurs de cette race sont MM. William Garne, de Kilkenny farm, Bibury; Edward Handy, de Pierford Cheltenham; William Lane, de Broadfield farm.

Les éleveurs canadiens semblent ne pas apprécier la valeur du Cotswold comme il le mérite. On accorde généralement plus de faveur au New-Leicester; mais dans la plupart des cas, nous devons avouer que ce n'est pas une question de goût; ni de mérite qui produit cette préférence; c'est plutôt une question de circonstances. Nous allons nous expliquer. En Canada, le New-Leicester est plus répandu que le Cotswold. Cela n'est certainement pas dû à ce que le premier convient mieux à notre climat que le second, ni à ce que les qualités du New-Leicester sont préférables à celles du Cotswold. Tout au contraire, nous avons déjà vu que le Cotswold amélioré, est admirablement conformé pour la boucherie, que sa rusticité et les qualités de sa laine existent à un très-haut degré et l'emportent de beaucoup par conséquent sur le New-Leicester. Ce ne sont donc pas, nous le répétons, de meilleures qualités qui font préférer ce dernier. Nous devons aller en chercher la raison ailleurs.

A l'époque où l'amélioration du bétail devint une nécessité de premier ordre, et poussa quelques éleveurs privilégiés à travailler à cette amélioration, la race amélioratrice la plus en vogue en Angleterre, et dont la réputation était la plus connue ici, était la race de New-Leicester. Naturellement l'attention se porta d'abord sur cette race et on fit l'importation de plusieurs reproducteurs. Leur arrivée fit sensation et créa un véritable enthousiasme qui subsiste encore dans plusieurs localités. Cet enthousiasme avait alors sa raison d'être. Près de nos rachitiques moutons de race commune, les New-Leicesters paraissaient d'une stature colossale. Leur belle conformation, la finesse et la douceur de leur laine formaient un contraste frappant avec les nombreux défauts de nos montons sous ce rapport. Alors rien de surprenant que la plupart de nos éleveurs se soient attachés à cette race comme à la plus capable d'améliorer nos moutons defectueux. Nous ne ferons pas connaître ici les avantages qu'on aurait pu obtenir d'une sélection judicieuse; nous nous bornerons à comparer le New-Leicester avec le Cotswold.

Depuis l'époque où l'introduction des premiers New-Lei-

Revu J. B. L. Hamelin,
 Hôpital-Général de Québec

cesters eut lieu, une grande transformation s'est opérée dans les idées de quelques éleveurs. Ces derniers ont voulu connaître l'influence qu'auraient quelques autres races sur le perfectionnement de nos moutons indigènes. Le Cotswold entre autres a été essayé et nous pouvons citer de nombreuses preuves des excellents résultats obtenus par le croisement Cotswold. Dans nos localités et dans plusieurs autres plus favorisées sous le rapport du climat et de la production fourragère, le New-Leicester cède du terrain au Cotswold. Les cultivateurs pratiques surtout, qui vivent exclusivement de leur culture et chez lesquels le profit net est le seul moyen d'arriver à l'aisance; ces cultivateurs, disons-nous, donnent maintenant pour la plupart, la préférence aux Cotswolds, et cela pour plusieurs raisons. Leur santé est plus robuste, ils souffrent moins des intempéries, ils demandent moins de soins spéciaux, leur laine est plus longue, plus élastique, moins cassante par conséquent et plus abondante. Ils ont encore l'avantage de la conserver intacte jusque dans un âge assez avancé, avantage que l'on n'obtient que rarement du New-Leicester.

Ces qualités ont une haute valeur pour le cultivateur qui attend de son troupeau des produits capables de lui rembourser toutes ses dépenses et de lui donner en sus un profit raisonnable. Nous dirons plus, nous ne considérons comme réellement avantageuses que les améliorations qui ont pour résultats immédiats l'augmentation des produits avec les mêmes dépenses, c'est-à-dire le profit net.

Nous avons été à même de voir dernièrement et de comparer ensemble chez un même éleveur, les New-Leicesters et les Cotswolds et l'avantage n'a pas été tout-à-fait en faveur des premiers. L'éleveur lui-même préfère les seconds et son expérience doit être comptée pour beaucoup.

Une des qualités les plus précieuses du Cotswold, et dont nous n'avons pas encore parlé, est la suivante: Elle prospère sous toutes les variétés de climat, et avec toutes les nourritures. On la voit réussir parfaitement sur son pauvre sol de Cotswold et donner des produits d'une abondance exceptionnelle dans les comtés les plus riches de l'Angleterre, comme ceux de Leicester et de Buckingham qui, tous les ans, introduisent dans leurs pâturages de nombreux troupeaux de Cotswolds.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence la grande fécondité des mères. Les femelles Cotswolds n'ont pas vu, comme celles de New-Leicester, leurs facultés reproductrices s'affaiblir par la pratique de la consanguinité poussée presque jusqu'à l'excès. Aussi, ont-elles conservées ces facultés dans toute leur vigueur. Il n'est pas rare de voir les femelles Cotswolds donner deux petits par portée et les nourrir parfaitement, car elles sont en même temps excellentes laitières.

Les Cotswolds se rapprochent beaucoup des New-Leicesters par leur conformation, cependant ils possèdent de nombreux caractères spéciaux qui permettent de les distinguer sans difficulté, voici ces caractères:

La tête est un peu plus forte que chez les New-Leicesters; elle est aussi un peu busquée. Les oreilles sont courtes, larges et tombantes. Entre les deux oreilles, la toison se continue et forme un toupet laineux qui s'avance sur le front jusqu'à une ligne droite qui joindrait la pointe des deux oreilles dans leur position habituelle.

La taille est forte, plus forte même que dans le New-Leicester.

Les membres sont gros, mais les aplombs sont parfaits.

Ces caractères indiquent encore une charpente osseuse plus volumineuse que celle du New-Leicester. A la boucherie, un certain poids du Cotswold donnera plus d'os et moins de viande que le même poids de New-Leicester. C'est le seul cas où le premier soit véritablement inférieur au second. Du reste, l'aptitude

à l'engraissement n'est pas moindre dans l'un que dans l'autre.

Les côtes sont bien arquées et le corps représente la forme d'un cylindre assez parfait.

La toison est plus tassée, plus longue, plus étendue par tout le corps et par conséquent plus pesante.

La laine est douce, lisse et comme nous l'avons dit d'une éclatante blancheur. Elle est disposée par mèches pointues parfaitement régulières, présentant de nombreuses ondulations qui lui donnent un aspect bouclé.

Comme producteur de laine et aussi comme producteur de viande, le Cotswold tient une des premières places dans toutes les fermes où on l'élève. Dans presque toutes les toites, la moyenne du rendement en laine est de 12 livres par mouton, ce qui, calculé à raison de 40 sous par livre donne \$4.00 pour la laine. Le produit en argent est autrement élevé lorsqu'on voit de ces moutons qui donnent jusqu'à 20 livres de laine, ce qui est encore assez commun. Maintenant, si, à ces \$4.00 pour la laine, on ajoute la valeur de l'animal tondue, laquelle est en moyenne de \$12, nous avons un total de \$16 qui représente la valeur réelle du Cotswold comme individu. Sa valeur comme producteur doit être incomparablement plus élevée.

Afin de montrer que ce chiffre de \$12 n'est pas trop élevé, nous allons donner d'après M. de la Nourais, les résultats de vente faite pour la boucherie. Les moutons d'un an se vendent souvent jusqu'à \$13.20 (60 chelins sterling). Dans les derniers jours d'avril on en a vendu à Cirencester \$12.80 (58 chelins sterling). Les moutons ordinaires de la race Cotswold, appartenant à des fermiers et engraisés pour la boucherie pèsent en général 80 livres par quartier ou 320 livres pour les quatre quartiers. M. de la Nourais en a même vu qui pesaient \$4 livres par quartier ou 336 livres pour les quatre quartiers. Ce volume de viande calculé à 8 sous de la livre forme la jolie somme de \$21.33 et même \$22.40.

Non seulement le Cotswold est un précieux animal de boucherie, mais il possède encore une grande précocité. D'après M. A Sanson, un lot de cinq Cotswolds âgés de 9 mois et 15 jours et présentés au concours de Poissy en 1862, par des propriétaires anglais, pesaient 1064 livres, soit en moyenne par bête 212 livres. Un autre lot de cinq bêtes âgées de 10 mois et 15 jours pesait 972 livres, soit 194 livres par tête. Ces chiffres sont suffisants pour démontrer la grande valeur des Cotswolds, comme bêtes de boucherie et comme bêtes à laine.

REVUE DE LA SEMAINE

Nous avons vu comment Bourdaloue fustige les indifférents, les lâches qui, pour ménager leurs intérêts personnels, sacrifient ceux de la vérité. On serait cependant tenté de trouver à leur lâcheté une espèce d'excuse dans ces cas où la vérité qu'ils ont à proclamer ou à défendre est de nature à froisser des hommes qui tiennent un rang élevé, à qui leurs charges et leurs emplois donnent de l'autorité. Bourdaloue n'admet pas cette excuse; voici ce qu'il lui oppose:

« *Ne formides à facie eorum*: quo leur présence ne t'étonne point, dit le Seigneur; que le respect de leurs personnes ne t'ébranle point; n'aie point pour eux de lâches égards et ne les flatte point; dis leur avec courage la vérité que je veux qu'ils sachent; sois l'apôtre, et, s'il est besoin, le martyr de cette vérité. »

Comme on le voit, l'obligation, qui incombe à tout homme en état de la remplir, de proclamer la vérité, lorsqu'il en est besoin, de la défendre, de prendre en main les intérêts de Dieu, est des plus graves: il faut aimer la vérité jusqu'à souffrir le martyre pour elle. Si nos idées actuelles ne cadrent pas avec la doctrine que prêchait ici Bourdaloue et qui est la seule vraie,

c'est que nos idées sont celles d'un monde corrompu et ennemi de Jésus-Christ. Nous invitons les timides, les peureux, les prudents, les hommes d'accommodement à méditer longtemps et sérieusement les paroles qui vont suivre : on ne saurait rien leur faire entendre qui démontre mieux la gravité de cette obligation de même que la grandeur du crime dont ils se rendent coupables en refusant ou en négligeant de la remplir sous un prétexte ou sous un autre.

“ Les intérêts de Dieu, c'est-à-dire, ce qui regarde son culte, sa religion, sa loi, son honneur, sa gloire, sont d'un ordre si relevé qu'ils ne peuvent jamais être balancés par nul autre intérêt ; et d'ailleurs ces mêmes intérêts de Dieu sont tellement entre nos mains que *vous et moi* nous en devons être les garants ; et qu'autant de fois qu'ils souffrent quelque altération et quelque déchet, Dieu a droit de s'en prendre à nous, puisque ce dommage qu'ils souffrent n'est que l'effet et une suite de notre infidélité. Or, c'est ce qui arrive tous les jours lorsque, par une fausse politique, nous négligeons de les maintenir, et que, nous en reposant sur Dieu même, nous nous faisons des prétextes pour nous taire, quand il faudrait parler ; pour dissimuler, quand il faudrait agir ; pour tolérer et conniver, quand il faudrait reprendre et punir. Car quelle prudence pourrait alors nous mettre à couvert des jugements de Dieu dont nous traheissons la cause, et de quel secours peut être pour nous la sagesse du monde quand, par ses maximes criminellement suivies, nous nous rendons coupables et responsables de l'injure que Dieu reçoit ?

“ C'est par cette règle que saint Jérôme et après lui le Docteur angélique, saint Thomas, ont expliqué ce prétexte de la loi divine, en apparence si rigoureux, lequel oblige tout homme chrétien à faire, quand il en est requis, la profession publique de sa foi, lui en dût-il coûter la vie, s'attirât-il par là les derniers malheurs, fallût-il endurer pour cela les tourments les plus cruels ; car notre religion, dit Tertullien, pour l'honneur de Dieu qu'elle nous fait adorer, ne sait ce que c'est que de baisser dans cette extrémité même.

“ En effet, c'est une nécessité ou de mourir pour la foi, en la déclarant, ou d'en être le prévaricateur et l'apostat, je ne dis pas en la désavouant, mais seulement même en la déguisant et en la cachant, c'est, dis-je, cette nécessité qui a produit tant de martyrs dans le christianisme. Or, la même raison qui obligeait les martyrs à professer leur foi m'engage encore aujourd'hui à faire éclater mon zèle dans toutes les occasions où l'intérêt de Dieu est exposé. Pourquoi ? Parce que je ne suis pas moins redevable à Dieu de mon zèle que de ma foi ; ou plutôt, parce que l'obligation particulière, que j'aurais de confesser extérieurement ma foi, n'est qu'une conséquence de l'obligation générale où je suis de témoigner, quand il le faut, mon zèle pour Dieu.

“ Je sais que dans les premiers siècles de l'Eglise il s'éleva une secte de faux chrétiens, ou pour mieux dire de mondains qui en jugèrent autrement, et qui prétendirent que dans ces circonstances, où la confession de la foi était censée un crime devant les hommes, on pouvait au moins, pour se racheter des supplices et de la mort, user de dissimulation, ne paraissant pas ce que l'on était, et au hasard même de paraître pour quelque temps ce que l'on n'était pas. Mais je sais aussi que ce langage révolta tous les vrais fidèles. Je sais que d'un consentement unanime les Pères détestèrent et rejetèrent cette erreur, que le premier Concile œcuménique la condamna et que, dans la sainte religion que nous professons, ceux-là ont toujours passé pour scandaleux qui ont refusé de se déclarer ouvertement. Or, si cela est vrai de la foi dans les temps mêmes où elle a été odieuse et persécutée, combien plus l'est-il du zèle des intérêts de Dieu ; lorsqu'il s'agit pour leur défense nous n'a-

vous point de semblable risque à courir, et qu'une liberté évangélique, bien loin d'être dangereuse pour nous, nous devient glorieuse et honorable ?

“ C'est donc en vertu de ce titre que Jésus-Christ, dans le onzième chapitre de saint Luc, proposant les maximes fondamentales de son règne, c'est-à-dire de cet empire souverain qu'il exerce sur nous comme notre Dieu, insiste particulièrement sur celle-ci : *Qui non est mecum, contra me est* ; celui qui n'est pas pour moi est contre moi. Parole, dit saint Augustin, qui confondra éternellement les sages du siècle, et qui suffira pour réprover l'indifférence criminelle où ils se retranchent quand il est question de rendre à Dieu le témoignage qu'il exige d'eux. Parole qui réfutera invinciblement les raisons frivoles par où ils s'efforcent maintenant de justifier leur silence et d'excuser leur timidité en ce que j'appelle le parti de Dieu. Parole de malédiction pour ces esprits d'accommodement, qui sans jamais choquer le monde, croient avoir le secret de contenter Dieu, et qui, sans rien faire pour Dieu, voudraient que Dieu fut content d'eux. Car, que répondront-ils à Jésus-Christ quand il leur dira que l'un et l'autre ensemble était impossible, et qu'ils en devaient être convaincus par cet oracle sorti de sa bouche : *Qui non est mecum, contra me est* ? Prétendront-ils l'avoir mieux entendu que lui, avoir été plus prudents que lui, avoir eu pour ses intérêts un zèle plus discret que lui ?

“ Et cependant, continue Bourdaloue, avec un sentiment d'indicible douleur, combien en est-il parmi nous de ces esprits à qui tout est bon, qui s'accommodent de l'erreur comme de la vérité, qui souffrent en leur présence le scandale sans émotion et le mépris de Dieu sans altération ; en un mot, à qui Dieu peut dire ce qu'il disait dans l'Apocalypse à l'un des premiers Evêques de l'Eglise : *Utinam frigidus esses aut calidus* ; je voudrais que vous fussiez ouvertement ou contre moi ou pour moi ; mais parce que vous êtes tiède et que vous demeurez dans un milieu qui ne décide rien, c'est pour cela que je suis prêt à vous rejeter, à vous vomir de ma bouche : *sud quia tepidus es, incipiam te evomere de ore meo*. Esprits, ajoute saint Jérôme, d'autant plus dangereux, que, dans cet état de tiédeur, ils sont plus capables de nuire, plus en pouvoir d'arrêter le bien et de favoriser le mal, parce que leur tiédeur même a je ne sais quel air de modération, qui fait que l'on s'en préserve moins, au lieu qu'une malice plus déclarée aurait bientôt ruiné leur crédit et leur ferait perdre toute créance.

“ Vous me direz, continue toujours Bourdaloue, qu'un zèle vif et ardent, tel que je tâche de vous l'inspirer, bien loin de guérir le mal, ne servira souvent qu'à l'irriter. Quand cela serait, chrétiens, et que vous verriez que cela doit être, votre indifférence pour Dieu n'en serait pas moins criminelle, et en mille rencontres le zèle ne vous obligerait pas moins à vous déclarer. Quoique le mal s'aigrît et s'irritât, vous auriez fait votre devoir. Dieu aurait ses vues pour le permettre ainsi ; mais l'intention de Dieu ne serait pas que le mal qu'il voudrait permettre fut ménagé et toléré par vous. Sans mesurer les choses par l'événement, vous auriez toujours la consolation de dire à Dieu : Seigneur, j'ai suivi vos ordres et j'ai pris le parti de votre loi. Et certes, mon cher Auditeur, il ne vous appartient point et il ne dépend point de vous, sous PRÉTEXTE D'UN ÉVÉNEMENT FUTUR ET INCERTAIN, DE VOUS DISPENSER D'UNE OBLIGATION PRÉSENTE ET ASSURÉE. C'est à vous de vous confier en Dieu et d'agir dans l'espérance qu'il bénira votre zèle.”

Ainsi, rien de plus nettement affirmé par le grand prédicateur et le grand théologien du XVII^e siècle, rien de plus clairement contenu dans la doctrine de l'Evangile : quand la cause

de Dieu l'exige, il faut se montrer, il faut parler, il faut la défendre. Voici une routine, un usage, même en vigueur depuis de longues années, qui porte de quelque manière que ce soit atteinte au dogme catholique, qui le met en danger, qui le blesse gravement, qui le contredit formellement; c'est un devoir de découvrir tout ce qu'il renferme de pernicieux, de le combattre et de travailler dans la mesure de ses forces à le faire disparaître. La vérité est-elle attaquée, soit directement, soit indirectement; c'est une obligation stricte de la défendre et de la maintenir dans sa parfaite intégrité, de quelque côté que viennent les attaques, de quelque hauteur qu'elles se précipitent. Quiconque est en mesure d'accomplir ce devoir et le néglige par indifférence, par timidité, par lâcheté, dans la prévision de quelques conséquences fâcheuses, pèche contre la foi et son crime révèle la malice de l'apostasie. Et qui ignore que le crime qui attire tant de calamités sur le monde aujourd'hui, c'est l'apostasie: apostasie des nations, apostasie des individus? Ce crime ne peut se laver que dans le sang, et c'est dans le sang que le monde actuel, qui, après s'être usé dans les débâcles de l'intelligence, a fini par prendre toute vérité en dégoût, se régénérera et retrouvera l'énergie de la foi.

Si ceux qui sacrifient les intérêts de Dieu par lâcheté, par prudence humaine, par esprit d'accommodement, pour favoriser de vils intérêts temporels, quel n'est donc pas le crime de ceux qui haïssent la vérité elle-même et qui la persécutent dans ses défenseurs? Hélas! qu'ils sont à plaindre! Ce sont des aveugles volontaires, et Bourdaloue, qui connaissait bien le cœur humain, nous dit que d'ordinaire ils sont incorrigibles. Voici le tableau qu'il trace des excès auxquels se portent ces aveugles volontaires: il était vrai de son temps; il l'est encore de nos jours.

" Nous fuyons la vérité, dit-il, jusqu'à l'envisager comme une persécution; et quand elle se présente à nous, malgré nous, nous nous soulevons, nous nous emportons contre elle, nous prenons à partie ceux qui nous la mettent devant les yeux, comme s'ils nous faisaient injure. De là naissent les dépités et les ressentiments; de là, les aversions et les haines; de là, les méintelligences et les désunions. Combien d'amitiés refroidies, combien de commerces rompus, combien de guerres déclarées parce qu'on nous a dit librement une vérité? Ce qui est encore plus étrange, c'est que souvent nous haïssons cette vérité, par la raison même qui devrait nous la rendre aimable, je veux dire, parce qu'elle est la vérité. Si ce que l'on nous reproche était moins vrai, nous nous en piquerions moins. La révolte de notre esprit vient de ce que la chose est plus vraie que nous ne voulons, et qu'elle l'est en sorte que nous ne pouvons pas la désavouer. "

Nécrologie

C'est avec un véritable chagrin que nous avons appris la mort imprévue du vénérable curé de St. Jean Port-Joli, M. l'abbé Louis Parant. Nous perdons en lui un ami dévoué de la cause agricole.

Voici comment le *Courrier du Canada* de vendredi dernier (23 décembre) faisait connaître cette triste nouvelle à ses lecteurs, et aux nombreux amis du regretté défunt:

" Une dépêche télégraphique que nous venons de recevoir nous apporte la triste nouvelle de la mort d'un des prêtres les plus respectés de l'archidiocèse de Québec, M. l'abbé Louis Parant, curé de St. Jean Port-Joli.

" Voici en quels termes est rédigée la dépêche:

" Décédé à son presbytère, ce matin (23 décembre), à trois heures et dix minutes, à l'âge de soixante ans, M. l'abbé Louis

Parant. Le défunt était depuis vingt-sept ans curé de St. Jean Port-Joli. Il appartenait à la caisse ecclésiastique de St. Michel et à l'association d'une messe pour les prêtres défunts. "

Ses funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'un immense concours. On comptait pas moins de quarante prêtres présents à l'inhumation; témoignant par cette démarche de l'estime qu'ils portaient à leur vénérable confrère. Le service a été chanté par M. N. T. Hébert, curé de Kamouraska, assisté de M. Lagueux, curé de la Rivière-du-Loup, et de M. J. E. Leclerc, professeur au collège de Ste. Anne. M. E. A. Taschereau, l'un des Administrateurs et supérieur du séminaire de Québec a fait l'absoute, après avoir préalablement traduit en termes bien sentis les sentiments de l'assistance sur la perte de celui que pleurent ses amis et ses paroissiens.

Les décorations funèbres étaient d'un goût irréprochable. La partie musicale a été aussi digne d'éloges.

Nous espérons pouvoir donner sur notre prochaine feuille une notice biographique sur cet ami de l'éducation et de l'agriculture.

Réponses à "Agricola"

Les derniers numéros du *Courrier du Canada* contiennent une suite de correspondances sur l'agriculture et le rôle des instituteurs dans l'enseignement agricole. Ces correspondances méritent tous les éloges des amis de l'agriculture et nous félicitons le propriétaire du *Courrier* d'avoir eu l'heureuse idée de les mettre en brochure et de les offrir au public. L'importance du sujet, son actualité et le style parfait de l'écrit méritent cet honneur.

La dernière de ces correspondances, publiée dans le numéro du 21 décembre courant, est consacrée en presque totalité à l'examen de la critique que nous avons faite du *Petit Manuel d'Agriculture* de M. H. LaRue. L'écrivain du *Courrier* tout en reconnaissant que notre critique a été fort bienveillante, ne la trouve pas suffisamment fondée et discute les griefs que nous avons formulés. Nous serions bien disposé à laisser la question pendante, mais la réputation de la *Gazette* et la satisfaction de nos lecteurs nous obligent à revenir sur ce sujet.

Mais avant de commencer, établissons bien notre position. Nous estimons hautement le petit livre de M. LaRue, nous lui reconnaissons des mérites nombreux et réels et nous répétons qu'il est à peu près parfait. Sur quelques centaines de principes agricoles marqués au coin de la plus saine théorie et de la pratique la mieux raisonnée, nous n'avons trouvé que huit reproches fondés à adresser au *Petit Manuel*. C'est très-peu, et ils sont bien rares les ouvrages qui se présentent au public sous d'aussi heureux auspices. Nous sommes tellement convaincus du mérite de l'ouvrage que nous en avons donné plusieurs exemplaires comme prix aux élèves de l'école d'agriculture, à l'examen qui vient de clore l'année scolaire de 1870.

Ceci étant connu, nous allons examiner les objections que nous pose le correspondant du *Courrier*:

Il prétend: 1o. que nous avons tort de refuser aux engrais verts le titre d'amendements; 2o. que nous ne devons pas recommander le mélange du fumier avec la chaux, ni avec la cendre.

1e. réponse.—Nous n'avons jamais refusé aux engrais verts le titre d'amendements; nous avons dit: " Les engrais verts ne donnent pas de consistance aux terres légères; mais ils leur donnent une fraîcheur très-favorable à la végétation; et ce, parce que M. H. LaRue prétend que ces engrais donnent de la consistance aux terres légères. "

Nous reconnaissons parfaitement qu'une fois réduits en terreau les engrais verts corrigent la légèreté des terres sableuses;

mais là n'est pas la question. Tout terrain quelque soit sa provenance possède ces avantages. Mais avant de devenir terrain, les engrais verts agissent par eux-mêmes, ils soulèvent le sol ; si ce sol est argileux et compacte tant mieux, le soulèvement leur sera favorable ; si, au contraire, il est léger et sec, il deviendra plus léger et plus sec.

20. réponse.—Le correspondant du *Courrier* fait aussi connaître son objection : «..... On ne doit jamais mêler de la chaux à du fumier de ferme. Il n'est rien comme la chaux pour faire échapper l'ammoniaque, qui est un des principaux agents fertilisants du fumier de ferme. C'est tellement le cas, qu'on ne doit jamais chauler et fumer la même année. Nous voulons bien croire que le correspondant du *Courrier* est excellent chimiste ; mais il peut quelquefois se tromper.

Notre position nous a forcés à faire des études consciencieuses sur la chimie et à consulter de nombreux auteurs. Parmi ces derniers, plusieurs contredisent les affirmations du correspondant. Ainsi, F. Malagutti, professeur de chimie agricole à la Faculté des sciences de Rennes, dit dans son *petit cours de chimie agricole*, page 101 : « Il est d'une importance pratique de graver dans l'esprit des jeunes agriculteurs que la chaux chasse l'ammoniaque des fumiers fermentés, mais au contraire la fixe dans les fumiers frais. » Or, dans le cas qui nous occupe le fumier n'est pas encore fermenté, puisqu'on veut amener cette fermentation.

Plus loin à la page 121, il ajoute : « Il est bon de se souvenir que la chaux provoque la formation des nitrates par l'azote de l'air et que c'est sous cette forme que l'azote est la plus utile aux plantes. »

À la page 106, il recommande même de faire décomposer la chair des animaux morts au moyen de la chaux pour rendre cette chair propre à servir d'engrais ; cependant la chair se décompose plus facilement que le fumier de ferme.

J. I. Pierre, professeur de chimie agricole à la faculté des sciences de Caen donne le même conseil à la page 343 de son traité de chimie agricole ; quoiqu'il admette qu'il y a alors déperdition d'ammoniaque. Mais cette déperdition d'ammoniaque a lieu également dans la décomposition du fumier de ferme, même lorsqu'on n'emploie pas de chaux. À la page 362 il recommande aussi l'emploi de la chaux, de la marne, de la cendre dans la formation des composts.

Adolphe Robierre, Professeur à l'École préparatoire des Sciences de Nantes dans son ouvrage intitulé *l'Atmosphère, le Sol et les Engrais*, recommande, page 565, de traiter les vidanges par la chaux. À ce sujet il écrit le passage suivant : «... La chaux, d'après les curieuses expériences de M. Payen, chasse l'azote des combinaisons ammoniacales, mais engage, au contraire, dans des combinaisons stables l'azote organisé. Traitez par la chaux du sang frais et du sang putréfié. Dans le premier cas, l'azote du sang sera fixé, dans le second, il sera chassé à l'état ammoniacal »

Ces citations sont suffisantes pour prouver nos avancés. Les noms que nous venons de donner occupent une place honorable dans les annales de la science et ne peuvent être taxés d'hérésie en chimie.

Mais, nous demanderons-nous avec ces mêmes auteurs, pourquoi faire décomposer le fumier de ferme ? pourquoi s'exposer à perdre des principes précieux ? Ne vaudrait-il pas mieux l'enfouir dans le sol avant que ces pertes soient à craindre ?

Ces mêmes auteurs recommandent aussi l'emploi du fumier simultanément avec la chaux, ils se trouvent par là en contradiction complète avec le correspondant du *Courrier*.

Quant à la cendre, elle est soumise aux mêmes règles que la chaux et ne s'emploie pas en plus grande quantité.

Le repiquage de la betterave est préconisé par les meilleurs

auteurs agricoles, par ceux mêmes que le correspondant affectionne le plus. Nous le pratiquons depuis deux ou trois ans sur la ferme attachée à l'École d'agriculture de Ste. Anne et nous en avons obtenu une notable augmentation de produits. Au besoin nous pourrions donner les chiffres obtenus dans notre pratique.—J. D. SCHOOTH.

Le cultivateur et les procès inutiles

(Suite.)

Voici ce qu'écrivait M. Potel-Lecouteux à ce sujet :

« La justice civile, on le sait, est très lente, et elle est aussi très coûteuse, à cause des droits de timbre, d'enregistrement, de greffe et des honoraires d'experts, d'avoués, d'avocats et d'huissiers ; car si la justice est gratuite, ses accessoires coûtent cher. Si encore les contestations se trouvaient toujours réglées conformément aux intérêts des parties, les parties pourraient se consoler de leurs pertes de temps et d'argent. Mais il n'en est pas ainsi, parce que les contestations qui naissent de l'obscurité des contrats ou de leur inexécution, ou encore des prétentions exagérées et quelquefois déloyales de certaines parties, exigent, pour être réglées avec équité, la connaissance des usages ruraux, la connaissance des pratiques agricoles et la vue et l'évaluation des choses litigieuses. Or, ces usages ruraux et ces pratiques agricoles, et en général les choses rurales, ne peuvent être connus que des personnes qui vivent au milieu des champs, qui ont eu de nombreux rapports avec les cultivateurs ou qui ont pratiqué ou vu pratiquer de près l'agriculture. Il résulte du défaut de connaissances agricoles chez les experts des tribunaux civils qu'on attribue souvent à leur partialité et à leur légèreté des décisions erronées et injustes, et qui n'ont pour autre cause que l'ignorance des intérêts de l'agriculture et des choses agricoles.

« Une institution de conciliation amiable, et, à défaut de conciliation, d'arbitrage amiable facultatif, est donc une institution utile, opportune et qui tendrait au maintien de la concorde et à l'entretien des bonnes relations entre les propriétaires ruraux et les fermiers et aussi entre les cultivateurs. Cette institution ne me semble pas irréalisable.

« Je propose donc, aujourd'hui que l'agriculture a acquis une grande importance par suite de l'accroissement incessant de la population et de la richesse sociale, je propose la création de conciliateurs et d'arbitres agricoles, élus par les propriétaires ruraux et par les cultivateurs, et qui concilieraient ou statueraient *gratuitement* sur les contestations qui naîtraient entre les propriétaires ruraux et les fermiers et entre les cultivateurs, mais sans que leurs décisions aient force de chose jugée, à moins du consentement préalable des parties. Toutefois, j'ai lieu de supposer que des hommes honorables et capables, versés dans la connaissance des choses agricoles, élus par leurs paroissiens, inspireraient une telle considération que leurs efforts pour concilier les parties resteraient rarement sans résultat, et que leurs décisions arbitrales, à défaut de conciliation, seraient considérées comme équitables et n'auraient pas moins d'autorité que les jugements et arrêts en matière civile.

« L'institution dont je viens de signaler le besoin épargnerait à l'agriculture bien des pertes de temps, bien des contrariétés et bien des pertes d'argent ; elle préviendrait aussi bien des inimitiés, et elle contribuerait, je n'en puis douter, à cimenter et à entretenir, entre les propriétaires ruraux et leurs fermiers et entre les cultivateurs, une confraternité et une communauté de pensées et d'intentions qui leur seraient profitables.

« C'est un essai à tenter. »

Il faut savoir gré à M. Potel-Lecouteux d'avoir appelé l'attention du monde agricole sur une question qui présente aujourd'hui un si vif intérêt. Les affaires de l'agriculture ont pris un assez grand développement pour que les habitants des campagnes soient placés dans de meilleures conditions. Petit à petit l'oiseau fait son nid, dit-on vulgairement ; certes le nid des agriculteurs aura été bien long à faire, et c'est cependant de ce nid que doivent sortir dorénavant la richesse et la prospérité publiques.—A. DE LAVIETTE.

Travaux du mois de janvier

Janvier est un des mois les plus froids de l'année. On profite des beaux chemins pour faire les charrois nécessaires dans une culture; on transporte le bois de chauffage, les engrais; on conduit les produits au marché; c'est également pendant ce mois que l'on se pourvoit de matériaux de bâtisses, si l'on a quelque construction à faire le printemps prochain.

Si le temps empêche les attelages de sortir, on occupe les forces de la ferme à différents travaux tels que hachage de la paille et du foin, réparation des instruments et harnais, battage des grains, triages des semences, etc.

Revue des fourrages. — On fait, pendant ce mois, la revue des fourrages de toute espèce que l'on possède; on compare la quantité obtenue dans cette revue avec le nombre d'animaux que l'on doit nourrir, et le nombre de jours qui doit s'écouler jusqu'au commencement du pâturage. Les résultats de cette comparaison nous montreront si la quantité de fourrage est assez forte pour qu'on puisse continuer à donner les mêmes rations au bétail; ou si l'on doit augmenter ou diminuer ces rations; si l'on peut acheter quelques têtes de bétail ou vendre des fourrages; si, au contraire, on se trouve dans la nécessité d'acheter des fourrages ou de vendre quelques animaux. Dans l'une ou l'autre de ces alternatives, il vaut mieux prendre une décision à présent que plus tard.

En général, dans les localités éloignées des villes, il n'est pas avantageux de vendre ses fourrages; car c'est par eux que l'on fabrique les engrais nécessaires à l'amélioration et à l'entretien de la fertilité de la terre. Il n'est pas recommandable non plus de soumettre ses bestiaux à un régime de misère, à moins de circonstances incontrôlables. Et le cultivateur doit savoir prendre à l'avance ses précautions à cet égard.

Dans le cas de disette, acheter des fourrages si on le peut; et dans celui d'abondance, acheter des animaux s'ils ne sont pas trop chers: voilà les deux alternatives ordinairement les plus avantageuses. L'exploitant ne doit pas penser seulement au présent, il doit en même temps préparer les choses afin d'augmenter ses succès futures. — J. D. S.

Petite chronique

Vendredi le 23 décembre courant, a eu lieu à l'École d'Agriculture de Ste Anne l'examen des élèves et la distribution des prix.

Les matières sur lesquelles les élèves ont subi l'examen ont été l'assainissement des sols, l'étude des travaux de culture et des instruments aratoires, l'économie rurale et la comptabilité agricole. En général, cet examen a été satisfaisant, les élèves qui fréquentent l'institution comprennent parfaitement que l'étude des bons principes agricoles peut seule donner les moyens de régénérer notre système de culture et relever la position de cultivateur. Espérons qu'avec le temps l'utilité des institutions d'enseignement agricole sera mieux comprise des fils de cultivateurs et qu'ils s'empresseront de venir y puiser la science la plus utile pour tous les peuples la science agricole.

La distribution des prix eut lieu en présence des Révérends Achille Vallée, P. P. Dubé, W. Tremblay et de M. J. D. Schmouth.

Les élèves couronnés furent: MM. Jean Têtu, Origène Francœur, Louis Pelletier, Théodule Courey.

Après la distribution des prix, le Révérend P. P. Dubé adressa aux élèves quelques paroles bien senties, les félicita sur leurs succès et les encouragea à persévérer dans la carrière qu'ils avaient embrassée.

— La prorogation de la Législature de Québec a eu lieu samedi, le 24 courant.

— Un correspondant de la Rivière-du-Loup (en haut) écrit au *Journal de Québec* que, dans l'automne de 1869, on a exporté de Maskinongé, et de quelques paroisses environnantes, 55 000 minots d'avoine et 60 000 minots au printemps, ce qui donne un total de 115 000 minots, seulement pour une partie du comté. Un autre fait non moins certain et non moins éloquent: Dans le cours de cette année, deux commerçants bien connus ici, ont acheté, dans nos localités, environ 400 bêtes-à-cornes et 1 000 moutons, qui ont été expédiés à Montréal.

FEUILLETON

LA FILLE DU BANQUIER

SECONDE PARTIE

XL

Le second projet de Matteo.

(Suite.)

— Qu'est-ce que vous voulez savoir? demanda la comtesse.

— Bien des choses; mais avant tout, où est la fille qui, sans moi, aurait été, avant le coucher du soleil, maîtresse de Moidrey?

— A Saint-Servan.

— Saint-Servan! C'est un village dont je ne désire pas approcher de trop près. Elle a un autre nom que celui de Delagrave, j'imagine.

— Oui, celui de Emma Keradec.

Ce fut une révélation si grande et si inattendue pour le bandit qu'elle lui coupa la respiration. Il chancela, et regarda la comtesse avec un étonnement qu'il ne chercha pas à dissimuler.

— Vous la connaissez? demanda l'Italienne, également surprise.

— Si je la connais! — Il s'interrompit, et ajouta: — Nous ne sommes pas aussi étrangers que je le croyais. Ma seconde question est...

— Silence! s'écria la comtesse d'un ton suppliant, et en posant la main sur son bras. Allez, allez, je vous retrouverai dans le jardin, dans une heure d'ici; mais écoutez! — quelqu'un vient de ce côté.

Matteo prêta l'oreille, et recula vite vers le balcon.

— C'est le pas d'une femme, dit-il; — et il ajouta, en entendant une voix douce et harmonieuse qui chantait tout bas et en italien: J'ai déjà entendu cette voix-là. C'est la fille de Henri Delagrave.

Comme il prononçait ces mots, une pensée, rapide comme l'éclair, traversa le cerveau de la comtesse.

S'il restait encore quelque chose chez ce Matteo Cordiani, il y avait encore, pour elle, une planche de salut. Elle n'hésita pas.

Le chant devenait de plus en plus tort, à mesure qu'on approchait du corridor.

La comtesse mit une main sur la manche de Matteo, et de l'autre indiqua la porte.

— Henri Delagrave n'a pas de fille! c'est Varina Cordiani qui va entrer tout-à-l'heure.

Le bandit la regarda un moment comme s'il eût été paralysé. Deux fois il essaya de parler, et deux fois les paroles expirèrent sur ses lèvres. Enfin, il murmura d'une voix tremblante, et si faible qu'elle arriva à peine à l'oreille de la comtesse:

— Ma fille!

— Oui, votre fille!

On entendit une main se poser en dehors, sur le bouton de la porte.

La comtesse fit un signe à Matteo.

Et alors, la figure pâle et décomposée, le bandit ouvrit les volets, et sauta dans le jardin.

Un instant après, Varina entra chez sa mère, qui la saisit dans ses bras, la serra convulsivement contre son cœur, et laissant tomber sa tête sur l'épaule de sa fille, versa des torrents de larmes.

XLI

Une conversation dans les bois.

Le soleil était déjà haut dans le ciel, lorsque, ce même jour, Henri Delagrave, faisant une promenade à cheval dans les bois de Moidrey, était absorbé par une très-intéressante conversation.

Delagrave en était venu au parti désespéré d'expliquer lui-même à Varina l'imminence du danger qui le menaçait, — et les conséquences qui en résulteraient, — si elle persistait à refuser le fils de Mouton.

Nous disons, qu'il avait pris ce parti désespéré, — parce que, n'ayant pas d'enfant à lui, il s'était attaché à Varina aussi fortement que si elle eût été sa fille.

Il aimait cette belle fière enfant avec toute l'affection dont sa sombre et froide nature était capable.

Il avait été convenu entre Delagrave et sa femme, que Varina ne saurait jamais qui était son véritable père; mais des circonstances,—ainsi que nous l'avons vu,—avaient amené l'aveu de ce secret si longtemps et si soigneusement caché.

Et pourtant, durant toute leur longue conversation dans le bois, dont nous allons donner seulement la conclusion, Henri Delagrave s'était scrupuleusement abstenu de toute allusion, si éloignée qu'elle fût, à la vraie situation de Varina:—il n'avait cessé de lui parler comme à l'héritière *legitime* de ses biens et à l'enfant de son cœur.

Le résultat de cette politique fut bientôt apparent.

La fière nature de Varina qui n'aurait pas pardonné une blessure faite à son amour propre, succomba de plus en plus sous les témoignages d'insidieuse tendresse d'un homme envers lequel elle reconnaissait déjà avoir contracté une grande dette de reconnaissance.

Après avoir ainsi préparé la voie, Delagrave, avec toute la ruse et l'habileté qu'il possédait, arriva, par des degrés insensibles, à parler du fils de Mouton, dans quelques heures... une réponse qui déciderait de la destinée de bien du monde. Le moment de l'hésitation était passé, et Delagrave, d'une main anxieuse mais ferme, jeta le dé sur la table.

Avec un caractère comme celui de Varina, toute tentative pour la tromper eût été fatale. La confiance, illimitée en apparence, était le chemin le plus sûr, et c'est celui qui fut habilement choisi.

Delagrave ne fit point un secret de son crime touchant le testament de son père; mais il colora sa faute, en ajoutant que par un acte coupable en lui-même, il avait redressé une injustice et regagné ses droits.

Le moyen, il l'avouait, était mauvais, mais le but était bon.

Comme conclusion, il remit lui, son honneur, son nom, sa liberté, sa vie, car il avait juré de ne pas survivre à la honte, dans les mains de sa fille. Il fit d'elle son juge, et, si c'était sa volonté, son bourreau!

De sa bouche seule devaient sortir les paroles qui le relèveraient ou le précipiteraient dans l'abîme.

Varina l'écouta, pâle, tremblante, et avec une émotion visible.

Elle érouta, mais resta silencieuse.

Delagrave continua ses supplications. Il vit qu'elle était terriblement émue, mais, cependant, elle ne répondait pas.

Ils suivirent lentement un sentier qui s'élevait graduellement, et qui était séparé de la route ordinaire par une haie de coudriers, lorsque tout à coup le pas de plusieurs chevaux frappèrent leurs oreilles.

Par un mouvement soudain, quoique pas un mot n'eût été prononcé,—ils arrêtaient leurs chevaux près d'un endroit où il se trouvait un espace libre dans la haie, de telle sorte que, sans être vus, ils pouvaient voir dans la route au-dessous d'eux.

Deux ou trois personnes passèrent à cheval, puis, à une assez longue distance, en arrière, venait un jeune homme et une jeune fille, la tête penchée l'un vers l'autre, et engagés dans une conversation qui paraissait leur être des plus agréables.

Delagrave et Varina reconnurent Georges France et Emma Keradec!

Lorsqu'ils approchèrent, on entendit un joyeux éclat de rire se mêler à leur conversation.

Au premier coup d'œil, un étranger aurait deviné que c'était deux amoureux, et au second qu'ils se sentaient parfaitement heureux.

En réponse à quelque observation de la jeune fille, Georges France se pencha sur sa selle, et, prenant la main d'Emma, il la porta à ses lèvres.

Un frisson convulsif passa par tout le corps de Varina, et ses doigts se crispèrent autour du manche de sa cravache, comme si c'eût été un poignard.

Delagrave, qui ne perdait pas un de ses mouvements, eut un sourire de triomphe.

Juste sous la hauteur sur laquelle Delagrave et Varina étaient cachés, la route, en bas, faisait un coude; et Emma et Georges s'arrêtèrent là un moment.

Le voile d'Emma s'était détaché dans sa course, et Georges approcha son cheval tout près du sien pour le rattacher.

Des fragments de leur conversation montèrent jusque par-dessus

le fossé.

— Et vous pensez,—c'était Emma qui parlait,—vous pensez que votre ami, ce mystérieux docteur, pourrait rendre la raison à ma pauvre bonne?

— Il essayera toujours. Je sais qu'il est habile en bien des choses; et quant, à ma surprise, je l'ai rencontré, hier soir, cueillant des herbes dans le voisinage de la tour de Mortagne, il m'est venu à l'idée de lui parler de votre bonne, qui est une sorte de compatriote à lui, au moins une Asiatique.

— Comment se nomme votre ami?

— Narjal-Charlot; c'est lui qui nous est revenu si mystérieusement et qui a amené avec lui Betty, la nièce du meunier de Pelham, laquelle l'appelle le docteur noir.

— Ah! je me souviens! L'ami étrange qui prit à moi un si grand intérêt! Je serai curieuse de le voir. Quand viendra-t-il à Saint-Servan?

— Ce soir, au coucher du soleil, je le trouverai chez le vieux Mathieu.

— J'y serai aussi — et pour la première fois il y eut une ombre de tristesse sur la figure d'Emma; — car, ajouta-elle, j'ai prié Dieu nuit et jour de dissiper le mystère qui m'enveloppe; je ne voudrais pas qu'il y eût un nuage entre nous, George.

— Un nuage! — il lui prit de nouveau la main et la pressa sur ses lèvres, — où vous êtes peut-il y en avoir, chère Emma!

Ils passèrent. Leurs chevaux, trouvant un chemin plus large et plus uni, prirent le trot, et en quelques minutes on les perdit de vue.

Alors éclara le nuage invisible qui était resté suspendu sur leurs têtes. Varina tourna vers Delagrave un regard de rage et d'agonie.

Sa figure, tordue par la souffrance morale, et convulsionnée par une passion qu'elle parvenait difficilement à maîtriser, avait toute la terrible beauté de Méduse.

— Monsieur Henri Delagrave, dit-elle d'une voix ferme et lente, j'accepte le fils de Mouton pour mari, à une condition.

— Parlez! s'écria Delagrave vivement.

Elle leva sa cravache, et indiqua George et Emma qui disparaissaient au loin.

— Jurez-moi, dit-elle, que, à tout hasard, — quoiqu'il puisse en coûter la vie à une, deux personnes, George France n'épousera jamais Emma Delagrave!

Elle pesa sur ces derniers mots, en fixant sur Henri ses regards embrasés.

— Et si je jure cela? demanda-t-il.

— A midi, je signerai le contrat, qui vous assurera la propriété de Moidrey.

Delagrave, après une pose, une pause terrible, étendit la main.

— Je jure! dit-il.

Varina saisit cette main étendue; leurs yeux se rencontrèrent dans un long regard, où chacun d'eux lut les pensées sinistres de l'autre.

— En voilà assez! dit-elle, avec un rire si plein d'amertume et de désespoir, que Delagrave même frissonna. Préparez le contrat de mariage. Tenez le serment que vous avez fait, et je signerai!

Avant que Delagrave pût répondre, elle fouetta son cheval, et en un clin d'œil, disparut au milieu des arbres.



Indemnité Seigneuriale au Fonds des Townships.

ATTENDU que par un Ordre en Conseil en date du 30 AVRIL 1867, il est ordonné au sujet des réclamations des Municipalités pour y participer, que les Fonds sus-nommé sera fermé le 31 DÉCEMBRE de la présente année, avis est par les présentes donné que toutes réclamations qui pourraient changer en aucune manière la distribution du dit Fonds devront être produites le ou avant la date ci-dessus indiquée, après laquelle date, aucun changement ne pourra être fait dans la dite distribution.

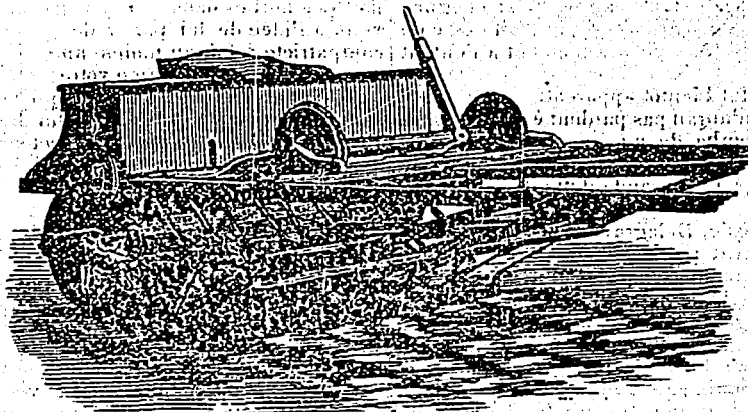
Département des Finances,
Ottawa, 9 Décembre 1870.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

ATTENTION!!! SEMOIR ET HERSE COMBINÉS

De J. & S. VESSOT, patenté le premier novembre 1869.

LES amis du progrès se réjouiront d'apprendre que nous pouvons offrir aux cultivateurs une nouvelle machine à semer qui réunit tous les avantages possibles. Le "Semoir et Herse Combinés" peut semer, herser et rouler un arpent en moins d'une heure et opère aussi bien sur le travers que sur le long des planches. Cette machine sème, avec une régularité parfaite, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, les pois, le sarrasin, la graine de mil, etc. Au moyen d'un régulateur, on met par arpent



la quantité de semence voulue.

Il est très-facile de se servir de cette machine ainsi qu'on peut s'en assurer en l'examinant. Nous en fabriquons à un ou deux chevaux. Nous les vendons à prix réduits et nous les garantissons. Pour plus d'informations s'adresser à J. et S. VESSOT, Joliette, province de Québec. Le juste prix de nos machines livrées à la manufacture est de \$100 pour celles à deux chevaux, et de \$80 pour celles à un cheval.

Premier prix à l'Exposition Provinciale.

Prix extra à l'Exhibition du Comté de Joliette.

Voici les certificats que nous ont donnés les personnes qui se sont servies de nos machines et qui les ont vu fonctionner :

Joliette, le 11 juillet, 1870.

Nous, soussignés, ayant fait usage du "Semoir et Herse Combinés" certifions avec plaisir que cette nouvelle et utile machine aratoire a fonctionné à notre entière satisfaction.

Le grain que nous avons semé avec cette machine est aujourd'hui bien plus beau, plus vert et plus égal que le grain que nous avons semé dans la même pièce par les moyens ordinaires, et cela pour les raisons suivantes : la semence qui n'est pas foulée par les pieds des chevaux, tombe dans de petits sillons tracés par une espèce de dents, lesquels sont refermés par d'autres dents semblables ; un rouleau qui passe ensuite aplanit le terrain ; de cette manière la semence est tout enterrée à profondeur égale et a, par conséquent, plus de force et d'accroissement.

PIERRE LAFORET, père,
PIERRE LAFORET, fils.

Voici, ci-dessous, les signatures de ceux qui se joignent à nous pour témoigner de l'utilité et des nombreux avantages de cette nouvelle invention.

JOSEPH MOLLE,
THOMAS MARCIE,
NOEL RONDEAU,
THOMAS RONDEAU,

SEWELL CLEMENTS,
J. A. VERNON,
GEO. GILMOUR,
ELIE COTÉ,

EDOUARD MIGÉ,
FRANCOIS LALIBERTÉ,
CHARLES DESMARETS.

Rivière-du-Loup (en haut), 14 juin 1870.

Nous, soussignés, certifions qu'après avoir fait un essai de la machine à semer, dites "Semoir et Herse Combinés" de J. et S. Vessot, patenté le 1^{er} novembre 1869, et après avoir vu le grain levé, semé par la dite machine, qu'elle fonctionne très-bien, et remplit un vide depuis longtemps senti par l'agriculteur, remplissant toutes les conditions voulues au Canada, pour semer les grains, rouler le terrain, économiser le temps et la semence, et faciliter le travail.

F. A. GARCEAU,
C. P. LACHANCE,
MARC LAMI,

JULES LAMBERT,
WILBERT NEWHALL, pr. M. A.,
FÉLIX RICARD,

ED. CARON,
M. DOUDIER,
OLIVIER CROJETTIERE.

Ecole d'agriculture de Ste. Anne, 12 novembre 1870.

Nous avons expérimenté sur la Ferme du Collège de Ste. Anne le semoir de MM. J. et S. Vessot, et nous pouvons certifier que cette machine est ce qu'il y a de plus satisfaisant jusqu'à ce jour. Elle ne brise pas le grain - sème très-régulièrement dans les terrains tout-à-fait irréguliers, l'enterro parfaitement et nivelle le terrain de manière à pouvoir faucher facilement l'année suivante.

ED. WILBROD TREMBLAY, Ptre., Directeur.
J. D. SCHMOUTH, Professeur.

Joliette, 17 décembre 1870.

Le "Semoir et Herse Combinés" de MM. J. et S. Vessot fut exhibé à l'exposition agricole du comté de Joliette au mois d'octobre dernier et fut essayé en présence des juges et du bureau de direction de la société d'agriculture du comté.

Cette machine possède l'avantage de semer avec une grande régularité, et d'enterrer à une profondeur égale, toutes espèces de grains qu'elle roule en même temps, les irrégularités du terrain ne faisant aucun obstacle à son fonctionnement.

Elle possède aussi l'avantage de semer la graine de mil et de trefle au moyen d'un mécanisme spécial qui la fait tomber avec une grande régularité sous le rouleau, de sorte qu'elle n'est pas trop enterrée et se trouve dans une condition qui lui permet de lever facilement.

Le fonctionnement de cette machine a paru si parfait aux juges et au Bureau de direction, qu'un prix extra fut décerné à MM. Vessot, pour cette machine qui est considérée, à bon droit, comme un instrument aratoire d'une grande utilité.

LOUIS LEVESQUE, Président,

GD. LANAUDIÈRE, Vice-Président,

ED. GUILBAULT, Secrétaire-Trésorier.